

# DIPLOME DE GESTION D'ENTREPRISE ou DIPLOME DE SECRETAIRE DE DIRECTION

## CONDITIONS FINANCIERES ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

### Durée des cours

Diplôme de Gestion d'entreprise	2 trimestres
Diplôme de Secrétaire de Direction	

### Tarifs

- Finance d'inscription (pour nouveaux inscrits uniquement) : CHF 350.-
- Taxe administrative : CHF 125.-

Description	Prix trimestriel
Diplôme de Gestion d'entreprise	CHF 4'710.-
Diplôme de Secrétaire de Direction	CHF 4'710.-

### Finance d'examens

- Diplôme : CHF 150.-

*Le matériel scolaire  
n'est pas compris dans  
l'écolage*

Le premier versement devrait comporter :

Finance d'inscription + taxe administrative + premier écolage

*Une semaine d'essai (sans engagement) est possible, sur demande auprès de la direction.*

## **Conditions de paiement**

- L'écolage se règle trimestriellement à l'avance, sans escompte ni frais supplémentaire.
- En cas de paiement mensuel, supplément de CHF 50.-/par versement.
- En cas de règlement unique annuel, escompte de CHF 100.-. (Exception, paiement par carte de crédit).

## **Départ anticipé**

### **Article 8 « Départ anticipé et annulation d'inscription » :**

*Le départ d'un élève avant la fin des études pour lesquelles il s'est inscrit doit être annoncé par écrit, trois mois à l'avance pour la fin du trimestre suivant. Les obligations financières restent dues jusqu'à la fin du trimestre suivant. Ces conditions sont valables quelles que soient les raisons du départ anticipé (départ volontaire ou renvoi inclus) et s'appliquent à l'écolage et au logement. En cas d'études d'une durée inférieure à 3 mois, aucun remboursement d'écolage ni de logement n'est prévu en cas de départ anticipé. En cas d'annulation de l'inscription avant le début des cours, le premier trimestre est dû.*

Sous réserve de modification de prix intervenant avant votre inscription.